



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 20h30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15 (13 + 2 procurations)

Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt,
et le vendredi dix juillet à vingt heures trente
le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, et à titre exceptionnel au foyer communal de Cavillargues, conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 qui, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, adapte les règles de fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire qui court actuellement jusqu'au 10 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL Maire,

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Éric, FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle

Etaient absent(e)s excusé(e)s : ARNAUD Jérôme (procuration à NADAL Laurent) MATHIEU Pierre (Procuration à TOLETTI Patrick)

BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

1 et 2) Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue d'élire les sénateurs :

L'élection du délégué et celle de ses suppléants se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, qui fixe le nombre à 3 délégués et 3 suppléants pour la commune de Cavillargues,
Vu la circulaire préfectorale NOR-INTA2015957J du 30 juin 2020



A) COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de Mesdames **Mireille JUSTAMOND** et **Catherine JALLIFFIER-ARDENT**, et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de **Monsieur Franck REBOULET** et de **Madame Pascale FANTON**.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

B) ELECTION DES DELEGUES

Les candidatures enregistrées :

Monsieur NADAL Laurent

Monsieur PLUTINO Antoine

Madame GAS Joëlle

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délegués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur NADAL Laurent	15 voix
Monsieur PLUTINO Antoine	15 voix
Madame GAS Joëlle	15 voix

Monsieur NADAL Laurent, Monsieur PLUTINO Antoine, ainsi que Madame GAS Joëlle ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délegués pour les élections sénatoriales.

C) ELECTION DES SUPPLEANTS

Les candidatures enregistrées :

Madame FANTON Pascale

Monsieur LAVASTRE Norbert

Monsieur REBOULET Franck



Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame FANTON Pascale	15 voix
Monsieur LAVASTRE Norbert	15 voix
Monsieur REBOULET Franck	15 voix

Madame FANTON Pascale, Monsieur LAVASTRE Norbert ainsi que Monsieur REBOULET Franck, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire de séance,
Michèle BERTRAND

Le Maire,
Laurent NADAL